

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Les points 3 à 7 seront traités à partir de 16h00

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications Mme la Présidente informe de l'accueil, la semaine précédente, du Parlement des filles et de l'assemblée de la Société suisse pour les questions parlementaires.			
	2.	Dépôts Interpellations : (17_INT_056) Myriam Romano-Malagrifa, (17_INT_057) Myriam Romano-Malagrifa, (17_INT_058) Jean-Marc Genton, (17_INT_059) Josephine Byrne Garelli, (17_INT_060) Philippe Krieg, (17_INT_061) Didier Lohri, (17_INT_062) Jean Tschopp, (17_INT_063) Denis Rubattel. Postulats : (17_POS_020) Hadrien Buclin, (17_POS_021) Pierre Dessemontet, (17_POS_022) Thierry Dubois. Motion : (17_MOT_011) Jean-Rémy Chevalley. Initiative : (17_INI_001) Jean-Michel Dolivo.			
TRAITE	3.	(GC 027) Assermentation des juges cantonaux – Législature 2018 – 2022			
TRAITE	4.	(GC 028) Assermentation des juges cantonaux suppléants – Législature 2018 – 2022			
TRAITE	5.	(GC 029) Assermentation des juges au Tribunal neutre – Législature 2018 – 2022			
TRAITE	6.	(GC 030) Assermentation des juges suppléants au Tribunal neutre – Législature 2018 – 2022			
TRAITE	7.	(GC 031) Assermentation du Procureur général, M. Eric Cottier - Législature 2018 - 2022			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	8.	(17_INT_053) Interpellation Marc Vuilleumier et consorts - Information sur le droit aux subsides des cotisations d'assurance maladie : du périodique qui s'éternise (Développement)			
RENV-CE	9.	(17_INT_054) Interpellation François Pointet et consorts au nom du groupe vert'libéral - Tridel sous les feux de la rampe, n'oublions pas la surcapacité (Développement)			
RENV-CE	10.	(17_INT_055) Interpellation Patrick Simonin et consorts - "Concept vaudois de développement de l'oenotourisme" : quelles constatations et quelles concrétisations ? Pour quel avenir ? (Développement)			
RENV-COM	11.	(17_POS_019) Postulat Didier Lohri et consorts - Réseaux de santé, le Grand Conseil se doit de clarifier la situation pour l'avenir de tous nos concitoyens, clients potentiels aux soins à domicile ! (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt député-e-s, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
TRAITE	12.	(17_HQU_NOV) Heure des questions orales du mois de novembre 2017	GC		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	13.	<p>(388) Exposé des motifs et projet de décret accordant au CE un crédit-cadre de CHF 7'963'500 pour co-financer les projets de construction de la télécabine Diablerets-Jorasse-Mazots, au maximum à hauteur de CHF 6'440'700 et d'aménagement de la piste de la Jorasse, au maximum à hauteur de CHF 1'252'800, portés par TVGD SA (1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière acceptée à une large majorité. Art. 1 à 3 acceptés à une large majorité. Art. 4 à 9 acceptés à une large majorité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 97 oui, 17 non et 11 abstentions (majorité des $\frac{3}{4}$) requise. (2ème débat) : art. 1 à 9 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 102 oui, 3 non et 24 abstentions (majorité absolue requise).</p>	DEIS	Gander H.	
OA	14.	<p>(1) Exposé des motifs et projet de décret accordant au CE un crédit-cadre de CHF 1'000'000.-, et un prêt de CHF 1'000'000.- pour co-financer les projets d'aménagement de la piste de la Jorasse et de construction de la télécabine Diablerets-Jorasse-Mazots (1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière acceptée à une large majorité. Art. 1 à 7 acceptés à une large majorité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 94 oui, 19 non et 9 abstentions (majorité des $\frac{3}{4}$) requise. (2ème débat) : art. 1 à 7 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à une large majorité.</p>	DEIS	Gander H.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	15.	<p>(340) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique – LSP – révision générale - définition de certaines professions et des qualifications exigées par la loi, suite au changement récent intervenu au niveau fédéral et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Claudine Wyssa et consorts demandant une modification de la loi sur la santé publique afin d'ancrer le statut des thérapeutes professionnels indépendants en milieu scolaire (15_POS_139) (2ème débat)</p> <p>(2ème débat) : art. 5a à 12 acceptés. Art. 13, al. 5, amdt Buffat accepté à l'unanimité. Art. 13 amendé accepté à l'unanimité. Art. 13g accepté. Art. 14 à 79 acceptés. Art. 80a accepté. Art. 82 à 113 acceptés. Art. 114 (abrogation) accepté. Art. 116 à 122e acceptés. Art. 122f (abrogation) à 123 acceptés. Art. 123a accepté. Art. 123b (abrogation) accepté. Art. 124 accepté. Art. 124b (nouveau), al. 3, amdt Vuillemin accepté par 83 oui, 21 non et 21 abstentions ; art 124b (nouveau) amendé accepté à une large majorité . Art 125a accepté. Art. 126 accepté. Art. 127 à 155bis acceptés. Art. 183 accepté. Art. 191 à 199b acceptés. Art. 2 accepté. Fin du 2ème débat.</p> <p>Une demande de 3e débat immédiat est acceptée par 100 oui, 16 non et 12 abstentions.</p> <p>(3e débat) : art. 13, version du 2e débat (oui) préférée à la version du 1er débat (non) par 99 oui, 21 non et 8 abstentions ; art. 124b, version du 2e débat (oui) préférée à la version du 1er débat (non) par 86 oui, 24 non et 20 abstentions.</p> <p>En vote final, le projet de loi est adopté par une large majorité avec une abstention.</p> <p>Les conclusions de la commission sur le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Claudine Wyssa (acceptation du rapport) sont acceptées à l'unanimité.</p>	DSAS.	Venizelos V.	
RENV-T	16.	<p>(334) Exposé des motifs et projet de décret ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur l'initiative populaire "Pour le remboursement des soins dentaires" et sur le contre-projet du Grand Conseil (2ème débat)</p>	DSAS.	Mojon G. (Majorité), Crottaz B. (Minorité)	21/11/2017

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	17.	(387) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 3'000'000 pour la rénovation et la transformation de plusieurs équipements sportifs du Centre Sportif Universitaire sur le site de Dorigny (1er débat)	DFJC.	Aschwanden S.	21/11/2017
RENV-T	18.	(11) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 15 juin 2010 sur les péréquations intercommunales (LPIC) et de décret modifiant le décret du 15 juin 2010 fixant pour les années 2011 à 2018 les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales (DLPIC) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion transformée en postulat, Albert Chapalay et consorts, concernant la modification du mode de perception de la participation des communes à la facture sociale (1er débat)	DIS.	Montangero S.	21/11/2017

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :